

Alexandra Louis

3^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Communiqué de presse

Urgence Vitale ! Agissons ensemble contre l'habitat indigne à Marseille



Marseille, mercredi 21 juillet 2021

Depuis les premiers jours de mon mandat en 2017, je n'ai cessé d'alerter sur la situation de l'habitat dégradé, particulièrement prégnante dans la 3^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône où je suis élue.

J'ai organisé en janvier dernier une visite de terrain avec tous les élus concernés. J'ai suscité et participé à de nombreuses réunions, souvent convoquées dans l'immédiateté d'un drame humain. Pour la plupart, ces initiatives ne se sont malheureusement pas traduites dans les faits par une amélioration significative de la situation.

Assurément, la question de l'habitat dégradé à Marseille est depuis trop longtemps une urgence absolue.

Comme députée, je sais la différence qui existe entre le temps des citoyens et celui de l'action publique. J'en comprends les raisons et je connais les difficultés.

Toutefois, je ne peux me satisfaire qu'une urgence reconnue ne soit traitée que lorsque les

projecteurs sont braqués dessus au lendemain d'un drame.

Au Petit Séminaire, la lenteur du relogement des habitants a permis l'installation d'occupants illégaux rendant la situation inextricable... Faut-il attendre un drame comme celui des Flamants pour prendre les mesures qui s'imposent ? Aux Rosiers, la nomination d'un administrateur provisoire, pourtant actée, tarde à être mise en œuvre. Au Parc Corot, la lenteur du traitement des problématiques oblige à dépenser de l'argent public pour sécuriser des immeubles pourtant voués à la destruction.

Seule la constance et la permanence de l'action collective permettra de résorber durablement les difficultés.

J'appelle donc à ce qu'en matière d'habitat dégradé, l'ensemble des parties prenantes (Etat - Ville - Métropole - bailleurs) se réunisse désormais a minima mensuellement selon un format comparable à ce qui est mis en place dans les CSA en matière de sécurité : identification des problèmes, proposition de solutions et inscription à l'ordre du jour public jusqu'à résolution.

Surtout, notre action doit être guidée par le principe suivant : dès lors qu'il y a danger, les bâtiments doivent faire l'objet d'une évacuation, si l'on ne veut pas que l'économie de moyens soit faite au prix de vies humaines.

Alexandra Louis
Députée de la 3e circonscription des Bouches-du-Rhône



Contact presse

douglas.silvacruz.al@clb-an.fr
07 86 32 47 77

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Alexandra Louis députée.

[Se désinscrire](#)



© 2020 Alexandra Louis députée